

LETTRE OUVERTE AUX AVOCATS DU BARREAU DE MARSEILLE (N°2)

**OBJET: mandat de procédure/
Statut constitutionnel de l'Avocat défenseur**

« Deux dangers guettent le monde: l'ordre et le désordre »
Paul VALERY

Marseille, le **18 Février 2011**

Mes Chers Confrères,

Dans le prolongement de ma **lettre ouverte** du 04 Novembre 2010, je vous fais parvenir ci-joint, le **mandat aux fins de saisine du Premier ministre, du Conseil d'Etat et/ou du Conseil Constitutionnel** que tout Avocat peut m'adresser en retour signé et revêtu de la mention manuscrite « *bon pour pouvoir* », s'il entend devenir **requérant** dans les procédures visées par ledit mandat.

Je reste, bien entendu, à l'écoute de toute demande de renseignement complémentaire de votre part, notamment quant aux modalités de mise en oeuvre des recours.

En vous souhaitant du tout bonne réception,

Votre bien dévoué Confrère,

Philippe KRIKORIAN,
Avocat au Barreau de Marseille

PIECES JOINTES

1. **Mandat aux fins de saisine du Premier ministre, du Conseil d'Etat et/ou du Conseil Constitutionnel**